

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 23
présents : 22

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril,
le Conseil Municipal de la commune du Cheylard,
dûment convoqué le 16 avril, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques CHABAL, Maire,

Etaient présents :

Dr CHABAL Jacques, M. CHEYTION Antony, Mme PINET Monique, M. MAISONNIAC Noël, Mme SECCO Brigitte, M. ARNAUD Mickaël, Mme CHANEAC Brigitte, M. PERRIN Roger, Mme CLAUZIER Karine, Mme SORIA Lucile, M. VIOUJARD Christophe, Mme ARNAUD Valérie, M. CROS Pierre, Mme LABAUNE Sophie, M. NARBOT Gilles, Mme AUBERT Yolande, M. RICHARD Frédéric, M. SANIEL Jean-Paul, Mme ALINQUANT Brigitte, M. MARION Jean François Mme PHILIBERT Simone, M. FERRAND Olivier.

Procurations :

Mme LOUIS Sandra à Mme CHANEAC Brigitte

Secrétaire de séance : M. MAISONNIAC Noël

Délibération N°27 – 2026

**S.P.I.C « Energies Renouvelables »
BUDGET PRIMITIF 2026**

Il est demandé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le budget primitif 2026 arrêté et présenté comme suit.

Dépenses et recettes de fonctionnement : 8 328,20 €

Dépenses et recettes d'investissement : 5 860,45 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	8 328,20 €	8 328,20 €
Section d'investissement	5 860,45 €	5 860,45 €
TOTAL	14 188,65 €	14 188,65 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 23 voix pour,

Vu le projet de budget primitif 2026, proposé pour le S.P.I.C « Energies Renouvelables »,

APPROUVE le budget primitif 2026, comme suit :

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le

27 AVR. 2026



ID : 007-210700647-20260423-001210-DE

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	8 328,20 €	8 328,20 €
Section d'investissement	5 860,45 €	5 860,45 €
TOTAL	14 188,65 €	14 188,65 €

PJ : - Note brève et synthétique de budget primitif 2026 pour le S.P.I.C « Energies Renouvelable » et ses graphiques

Dr Jacques CHABAL
Maire du Cheylard



*Affiché en Mairie le 27 avril 2026
Transmis à la Sous-Préfecture de Tournon-sur-Rhône
Pour contrôle de légalité le 27 avril 2026*

VILLE

le Cheylard
ARDECHE

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET SPIC

ENERGIES RENOUVELABLES 2026

A. Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet au SPIC d'assurer le remboursement de quelques charges à la commune et les amortissements

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du SPIC.

Pour le SPIC « Energies Renouvelables » :

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les frais d'assurances, les achats de matières premières et de fournitures et les amortissements
 - Le montant des dépenses totales de fonctionnement pour l'année 2026 a été budgétisé pour un montant de 8 328.20 €
 - En 2026, le montant du chapitre 011 (charges à caractère général) a été fixé à 4 500.00€.
 - Un montant de 600.00€ est prévu au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) afin que la commune puisse se faire rembourser le temps effectué par la DGS pour ce budget annexe.
 - Au chapitre 042 (Opération d'ordre de transfert entre sections), 1 077.25 € ont été budgétés, montant correspondant aux amortissements des panneaux photovoltaïques et de l'onduleur.

- La principale recette de fonctionnement correspond à la somme encaissée au titre de la revente d'électricité,
 - En 2026, le montant de cette recette de fonctionnement devrait représenter au moins 2 000€.
 - Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 8 328,20 €

B. Section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence, la section d'investissement est liée aux projets du SPIC à moyen ou court terme. Elle concerne des dépenses ou des recettes à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement du SPIC regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou l'amélioration du patrimoine du SPIC, notamment le remboursement des panneaux photovoltaïques et l'onduleur à la commune, acquisitions de différents matériels...

En 2026, le montant budgétisé des dépenses totales d'investissement s'élève à 5 860,45 €.

Au compte 16, le remboursement de l'avance est prévu pour un montant de 1 165,00 €.

En recettes : ce sont essentiellement les amortissements des panneaux photovoltaïques et de l'onduleur perçus en lien avec les projets d'investissement :

- En 2026, le montant budgétisé des recettes totales d'investissement représente 5 860,45 € dont 1 077,25 € correspondant aux amortissements.

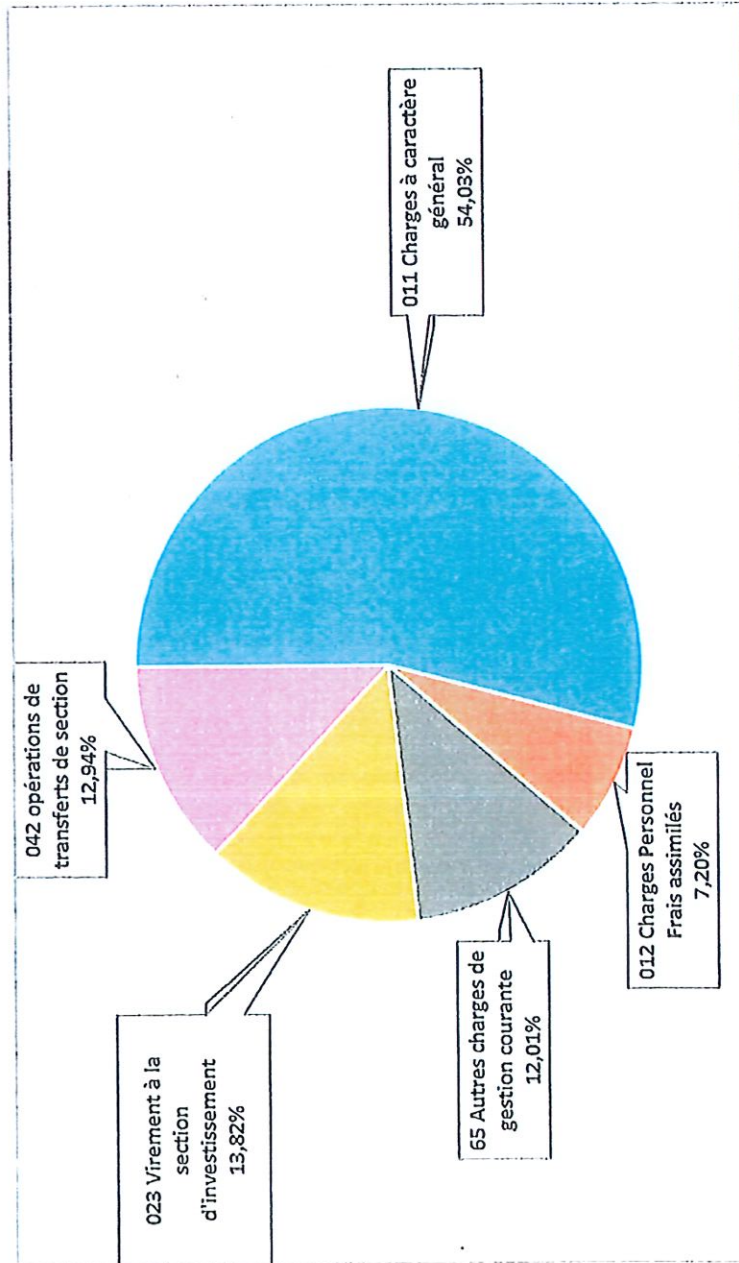
P.J. : 4 graphiques

Section de fonctionnement - BP 2026 SPIC ENERGIES RENOUVELABLES

Montants

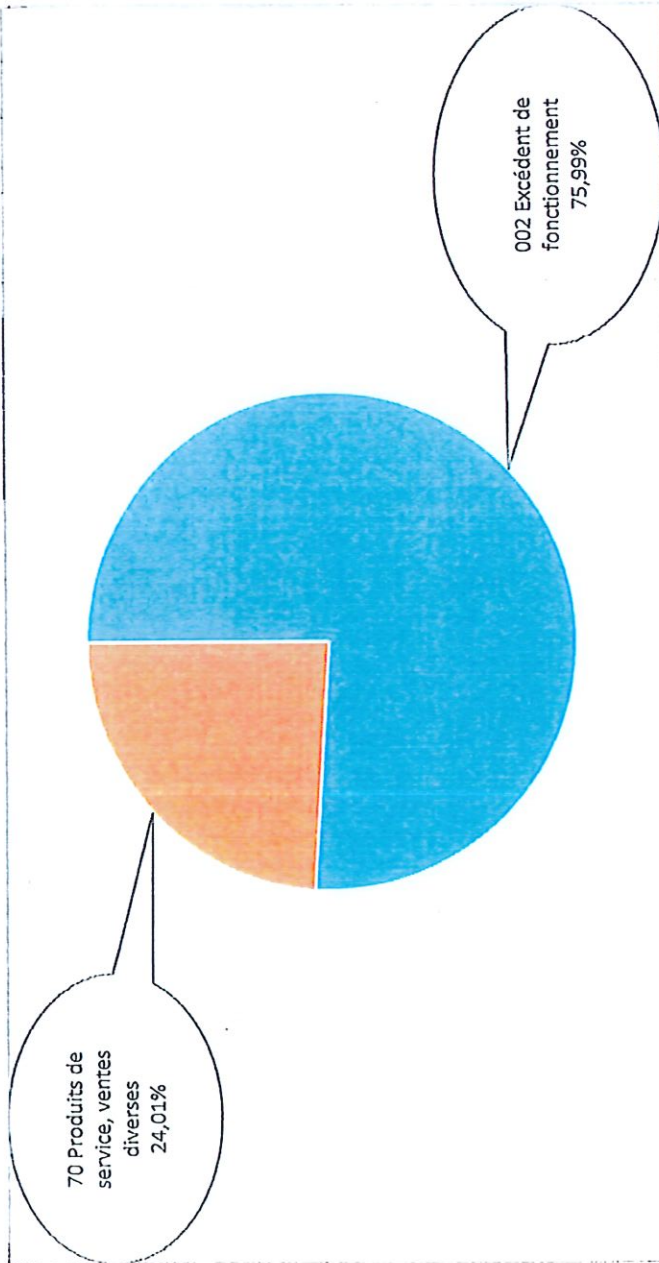
011 Charges à caractère général	4 500,00 €
012 Charges Personnel Frais assimilés	600,00 €
65 Autres charges de gestion courante	1 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	1 150,95 €
042 opérations de transferts de section	1 077,25 €
TOTAL :	8 328,20 €

Dépenses



Section de fonctionnement - BP 2026 SPIC ENERGIES RENOUVELABLES

Recettes



Montants

70 Produits de service, ventes diverses	2 000,00 €
002 Excédent de fonctionnement	6 328,20 €
TOTAL:	8 328,20 €

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le **27 AVR. 2026**



ID : 007-210700647-20260423-001210-DE

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le

27 AVR 2026



ID : 007-210700647-20260423-001210-DE

BP 2026

Chapitres

16 Emprunts et dettes

21 Immobilisations corporelles

Dépenses d'investissement

Montant

1 165,00 € 19,88%

4 695,45 € 80,12%

5 860,45 € 100,00%

BP 2026

001 Excédent d'investissement

040 opérations transfert entre section

021 Virement section de fonctionnement

Recettes d'investissement

3 632,25 € 61,98%

1 077,25 € 18,38%

1 150,95 € 19,64%

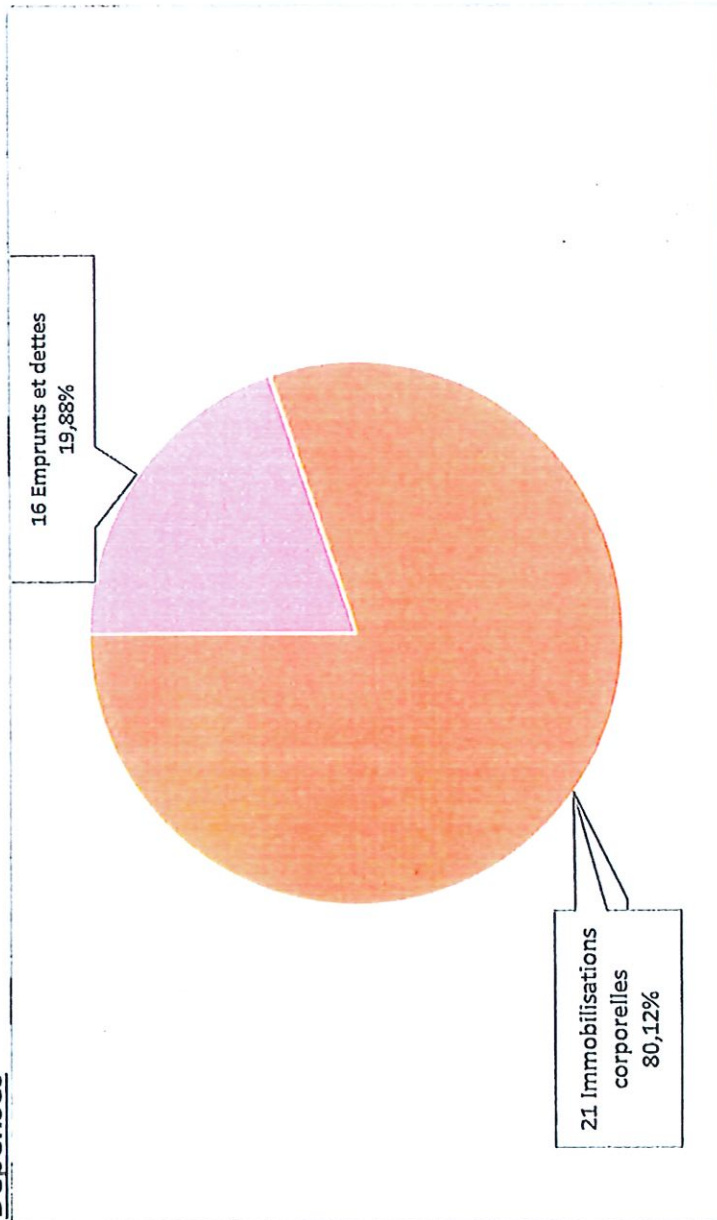
5 860,45 € 100,00%

Section d'investissement - BP 2026 SPIC ENERGIES RENOUVELABLES

Montants

16 Emprunts et dettes	1 165,00 €
21 Immobilisations corporelles	4 695,45 €
TOTAL :	5 860,45 €

Dépenses



Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le **27 AVR. 2026**

ID : 007-210700647-20260423-001210-DE

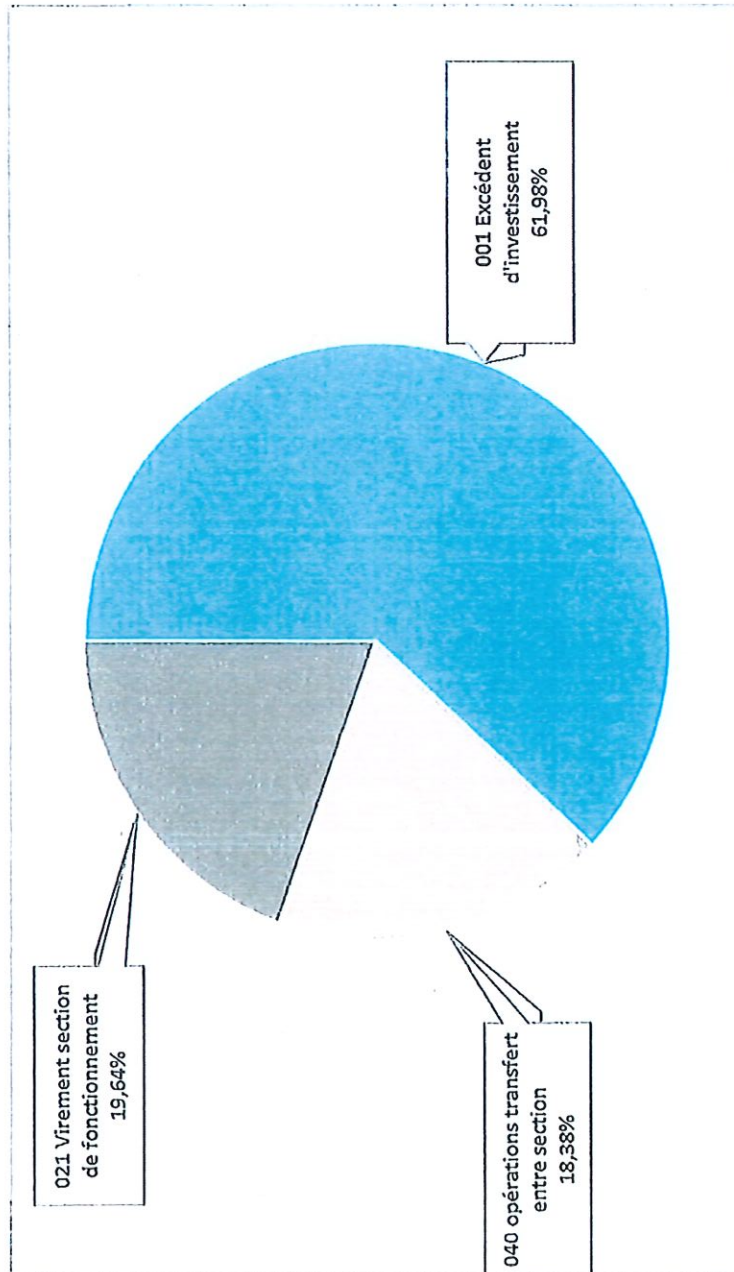


Section d'investissement - BP 2026 SPIC ENERGIES RENOUVELABLES

Recettes

Montants

001 Excédent d'investissement	3 632,25 €
040 opérations transfert entre section	1 077,25 €
021 Virement section de fonctionnement	1 150,95 €
TOTAL :	5 860,45 €



Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le **27 AVR. 2026**



ID : 007-210700647-20260423-001210-DE